



## Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif

1. La vingtième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif s'est tenue à Genève du 14 au 16 mai 2014 sous la présidence du Dr Dirk Cuypers (Belgique).<sup>1</sup> Le Comité a adopté son ordre du jour, après suppression des points 2.9 et 2.10.<sup>2</sup>

### **Point 3 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations**

#### **3.1 Évaluation : rapport annuel** (document EB135/5)

2. Le Secrétariat a présenté le premier rapport annuel sur l'évaluation établi dans le cadre de la nouvelle politique de l'OMS en matière d'évaluation. En plus de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation, le rapport tire les enseignements des évaluations effectuées à l'OMS et propose un plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2014-2015, qui est soumis au Conseil pour examen.

3. Le Comité a été informé que le Réseau mondial d'évaluation poursuivrait son travail en 2014, ayant dégagé les priorités et établi les groupes spéciaux nécessaires pour continuer à mettre en œuvre la politique d'évaluation dans les domaines cruciaux.

4. Le Comité a noté que le renforcement de la culture d'évaluation progressait de manière continue, a souligné qu'il fallait promouvoir activement l'évaluation en adoptant une stratégie de communication et de sensibilisation et s'est félicité de l'initiative tendant à mettre au point un outil pédagogique électronique basé sur le manuel de l'évaluation de l'OMS.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport annuel sur l'évaluation faisant l'objet du document EB135/5 et d'approuver le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2014-2015.**

---

<sup>1</sup> Pour la liste des participants, voir le document EBPBAC20/DIV./1.

<sup>2</sup> Document EBPBAC20/1.

### **3.2 Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance** (document EBPBAC20/3)

5. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a remercié le Président sortant, Mme Marion Cowden, et les deux autres membres du Comité, M. John Fox et M. Veerathai Santiprahbob, dont le mandat est parvenu à échéance en janvier 2014. Il a également remercié les trois nouveaux membres, à savoir M. Steve Tinton, M. Robert Samels et M. Mukesh Arya.

6. Au sujet de la réforme de l'OMS, le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a insisté sur la nécessité d'une stratégie de communication plus efficace pour mobiliser le personnel à tous les niveaux et sur l'importance d'une stratégie efficace en matière de ressources humaines pour le succès de la réforme.

7. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a pris note des efforts importants déployés par la direction de l'OMS s'agissant du cadre de contrôle interne et du nouveau cadre de responsabilisation.

8. En ce qui concerne les rapports de vérification du Bureau des services de contrôle interne, le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a recommandé que la direction de l'Organisation adopte un plan d'action spécifique pour remédier aux faiblesses constatées, sur la base de cibles et d'indicateurs précis. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a insisté sur les faiblesses des contrôles dont les rapports du Bureau des services de contrôle interne font périodiquement état dans les bureaux de pays de l'OMS, souvent dans les mêmes domaines d'activité.

9. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a fait part de son inquiétude concernant les importants passifs non financés et a recommandé que les organes directeurs prennent dûment note de leurs conséquences.

10. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance a recommandé d'examiner et de contrôler attentivement le fonds de l'Assurance-maladie du personnel et d'en revoir les pratiques en matière de gouvernance et d'établissement de rapports pour améliorer la responsabilisation et la transparence.

11. Le Comité a partagé l'inquiétude du Bureau des services de contrôle interne quant aux passifs non financés de l'Organisation et aux risques qu'ils présentent pour la santé financière de l'OMS en général. Il a engagé le Secrétariat à envisager des mesures pour suivre et traiter la question. Le Comité a également noté avec satisfaction l'attention accordée par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance à la politique de l'OMS en matière de dénonciation d'abus.

**Le Comité a pris note du rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance faisant l'objet du document EBPBAC20/3.**

### **3.3 Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes** (document EBPBAC20/4)

12. Le Secrétariat a présenté le rapport et a noté qu'il avait pour objectif d'illustrer la volonté du Secrétariat d'appliquer les recommandations formulées par le vérificateur intérieur des comptes et le Commissaire aux Comptes dans leurs rapports, et de mettre pleinement en œuvre le cadre de contrôle interne de l'OMS.

13. Le Comité a été informé que le Secrétariat avait voué une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations formulées il y a longtemps ainsi qu'aux problèmes constatés périodiquement dans les rapports de vérification concernant, par exemple, la gestion de la coopération financière directe, l'achat de services, la gestion des actifs et la gestion des avances. À cet égard, même si d'autres améliorations sont encore nécessaires, d'importants progrès ont été accomplis et le Secrétariat demeure résolu à s'attaquer en priorité aux problèmes restants.

**Le Comité a pris note du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes faisant l'objet du document EBPBAC20/4.**

**3.4 Amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel** (documents EB135/7 et EB135/7 Add.1)

14. Le Comité a examiné les amendements au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel ainsi que les projets de résolution connexes. Les amendements portaient sur les points suivants : date d'entrée en vigueur des amendements au Règlement du Personnel, prime d'affectation, principes régissant les engagements, détermination du lieu de résidence reconnu, congé sans traitement, congé de maladie sous régime d'assurance et voyages du conjoint et des enfants.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif d'adopter le projet de résolution figurant dans le document EB135/7.**

**Point 4 de l'ordre du jour Adoption des rapports et clôture de la réunion**

15. Le Comité a adopté son rapport au Conseil exécutif.

= = =